

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°23S0012 - FOS Tennis - Réhabilitation et mise en conformité des existants et ses abords Lot 8 - VRD - Mobilier Urbain (n°240007)

N° : VA_DEC2025_21
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 et R2194-2 à R2194-3 du Code de la Commande publique,
Vu la commission d'appel d'offres du 09 décembre 2024.

décidons

De conclure avec la société SALVARE VIAM TP domiciliée à Marquette Lez Lille (59520), titulaire du Lot 8, Mobilier urbain, un avenant n°1 pour tenir compte de l'ajout de nouvelles prestations soit au total une plus-value de 36 527,72 €HT.

Montant du marché : 655 565,70 € H.T

Avenant n°1 : 36 527,72 € H.T représentant une hausse de 5.57%

Nouveau montant du marché : 692 093,42 € H.T

Imputation budgétaire : 21318 412 2200 SPTLEMAI

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.2.1 Terrains de sports

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 8 janvier 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-208206-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 14 janvier 2025